EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 07-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**19**	Le 29 février 2024
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**14**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jocelyne BLAZER – Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY – Marie-Julie SENEZE – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA – Sandrine SHAW – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Nolwenn SUDAN.

Absents ayant donné procuration : Patricia ALTHERR (procuration à A. Hofer Favre) - Cyrielle CHAMOT (procuration à J. Blazer) - Marie-Julie MAILLEFER (procuration à M. Meda)

Absents : Xavier MAIRE - Nicolas JAN - Cédric HERNALSTEENS - Corentin RINALDI

Secrétaires de séance : Michel PETER – Françoise SUDAN

Délibération n°07-2024 approbation du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel PETER,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par HOFER FAVRE Aline après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		598 330.12		285 062.92		883 393.04
Opérations exercice	365 967.58	566 979.77	1 194 698.70	1 847 337.18	1 560 666.28	2 414 316.95
Total	365 967.58	1 165 309.89	1 194 698.70	2 132 400.10	1 560 666.28	3 297 709.99
Résultat de clôture		799 342.31		937 701.40		1 737 043.71
Restes à réaliser	74 670.97	-6 433.77			74 670.97	-6 433.77
Total cumulé	74 670.97	792 908.54		937 701.40	74 670.97	1 730 609.94
Résultat définitif		718 237.57		937 701.40		1 655 938.97

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHALLEX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 25 JAN. 2024
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX ★ DEPARTEMENT DE L'AIN ★